Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN CSN

unité

Conseil central du Montréal métropolitain–CSN
Avril 2012, volume 26, numéro 4

Jour de la Terre 22 AVRIL 2012

On se fait un printemps !

Conseil central du Montréal métropolitain CSN
unité

L'organe officiel
du Conseil central du Montréal
métropolitain–CSN
est publié à 2 800 exemplaires
P.P. 40064900
ISSN 1718-1178
Responsable :
Dominique Daigneault
Coordination et rédaction :
Emmanuelle Proulx
Conception graphique :
Jean Gladu et Sophie Marcoux
Montage : Guylaine Alix
Correction : Michèle Delsemme
Photographies : Normand Blouin, Michèle Delsemme, Guylaine Alix, Aude Sainte-Marie, Abdel Hamdi, Michel Giroux, Emmanuelle Proulx
Illustration : Mathilde Hébert
Impression : Imprimerie CSN
Distribution :
Module de distribution de la CSN
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
http://www.ccmm-csn.qc.ca
Pour abonnement :
guylaine.alix@csn.qc.ca
Téléphone : 514-598-2086
Télécopieur : 514-598-2020

À l'agenda

Avril

4
Assemblée générale

2, 3 et 4
Exécutif syndical I

4 et 5
Délégué-e syndical

11 et 12
Treasurer

16 et 17
Initiation à la santé sécurité du travail

18 et 19
Mobilisation

23 et 24
Initiation to Health and Safety

26 et 27
Information Work in our Unions

Coup d'œil sur l'assemblée générale

Des émotions vives

À l'occasion de l'assemblée générale de mars, Gaétan Châteauneuf a salué les membres du STT du Centre de santé Tulattavik de l'Ungava (CSN), présents pour une première fois par visioconférence. Le président du conseil central a rappelé, bien sûr, la tenue de la Journée internationale des femmes, le 8 mars, et la pertinence du thème retenu cette année, *Le féminisme ? Plus actuel que jamais !* Il a souligné le travail des militantes, tant au comité de la condition féminine du conseil central qu'au sein des syndicats. « Le mois de mars, c'est le mois des budgets », a-t-il lancé. Celui du provincial devrait être déposé le 20 mars tandis qu'au fédéral, ce sera vers la fin du mois. M. Châteauneuf a aussi parlé de la syndicalisation des dépanneurs Couche-Tard (voir l'article en page 6) et de l'entente de principe dans les CPE. Il a toutefois précisé que les travailleuses doivent se prononcer ces prochains jours sur cette entente.

Nos invité-es

Charlotte Watson, de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), a tenu à rappeler l'importante bataille contre la hausse de 1 625 $ des droits de scolarité. On craint que cette augmentation ait un impact direct sur l'accès à l'université pour quelque 7 000 personnes. Tous les jours, le mouvement prend de l'ampleur. « Il faut que l'éducation soit un droit et non un privilège », a insisté madame Watson.

Puis, **Michèle Audette** est venue parler de la situation des femmes autochtones. Pour la présidente de Femmes autochtones du Québec, la journée du 8 mars est une occasion de rappeler les injustices que ces femmes ont vécues et vivent encore. Elle a rappelé les sévices de tout ordre perpétrés dans les écoles résidentielles pour autochtones. Au début des années 1880, les premiers pensionnats avaient été mis en place pour « civiliser » et « éduquer » les jeunes autochtones. Ces internats, qui ont sévi pour la plupart jusqu'au milieu des années 1970 [1] et qui ont été par la suite appelés écoles résidentielles, seront synonymes de prisons pour les enfants. Arrachés à leur famille contre leur gré, ils y vivaient coupés du monde, y étaient maltraités et violés.

Très émue, madame Audette a parlé de la violence qui perdure encore dans les communautés; 80 % des femmes ont subi une forme ou l'autre de violence et cela va parfois jusqu'à 100 % des femmes dans certaines communautés. Cela a pour effet de normaliser la violence. Au Canada, quelque 600 femmes autochtones ont été tuées depuis 30 ans. Il faut également parler de la violence spirituelle : celle vécue par les femmes qui ont décidé, par exemple, de vivre maritalement avec un non-autochtone et qui ont par conséquent perdu leurs droits ainsi qu'une partie de leur histoire et de leur culture. Il est important de rappeler que les femmes autochtones sont cinq fois plus à risque de décéder d'un acte de violence. Elles sont aussi moins éduquées que les femmes en général au Québec.

S'adressant en anglais pour les membres du STT du Centre de santé Tulattavik de l'Ungava, madame Audette a tenu à souligner que son organisation travaille à faire en sorte que les femmes du Nord-du-Québec puissent être partie prenante du vaste projet du Plan Nord.

Puis, **François Saillant**, coordonnateur au FRAPRU, a présenté la campagne « Défendons nos logements sociaux ». Il a précisé que 127 000 logements coopératifs, sans but lucratif et publics, qui représentent 85 % des logements sociaux au Québec, sont financés par le gouvernement fédéral depuis 35 ans. Or, ces subventions, qui permettent d'y loger, entre autres, des ménages à très faible revenu, ont commencé à être coupées et le phénomène va s'accélérer au cours des cinq prochaines années. À terme, cela risque de représenter une perte de 1,7 milliard $ par année au Canada, dont 394 millions $ au Québec. Monsieur Saillant a invité les syndicats à signer la pétition sur le site Web de la campagne et à participer à la manifestation qui aura lieu le dimanche 27 mai, à Pointe-Saint-Charles, à Montréal.

➲ **www.defendonsnoslogements.ca**

[1] La dernière école résidentielle a fermé ses portes en 1996 en Saskatchewan.

Organisme régional affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN regroupe plus de 94 000 membres du secteur public et du secteur privé, répartis au sein de 400 syndicats sur le territoire des régions administratives de Montréal, de Laval et du Grand Nord du Québec.

www.ccmm-csn.qc.ca

logo FSC

On se fait un printemps !

Par Dominique Daigneault
secrétaire générale du CCMM–CSN

En juin prochain se tiendra le Sommet Rio +20, soit la Conférence des Nations unies sur le développement durable, 20 ans après le Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio de Janeiro. En 1992, les pays avaient adopté Action 21, programme d'action pour un développement durable. Le Sommet Rio +20 réunira à nouveau les gouvernements, les institutions internationales et les grands groupes identifiés par Action 21, dont font partie les syndicats, afin d'adopter des mesures visant à réduire la pauvreté tout en encourageant le travail décent et en favorisant une utilisation des ressources naturelles plus juste et plus durable. Comme le mentionne le dépliant de l'ONU : *Rio + 20 est une occasion de cesser de faire comme si de rien n'était et d'agir pour mettre fin à la pauvreté et à la destruction de l'environnement pour construire une passerelle pour l'avenir.*

Faire comme si de rien n'était… À cet égard, l'attitude du Canada est une véritable honte ! En décembre 2011, le Canada se voyait décerner le prix Fossile de l'année pour une cinquième fois en cinq ans, à Durban, lors de la Conférence sur les changements climatiques. Loin d'être un honneur, ce prix dénonce les pays qui se démarquent pour leur rôle de sabotage dans le cadre des négociations internationales sur le climat. De plus, le gouvernement Harper muselle les chercheurs à son emploi, les empêchant de s'adresser aux journalistes et de faire connaître les résultats de leurs travaux, exerçant un contrôle idéologique sur l'accès aux connaissances scientifiques. Dans un éditorial récent de *La Presse*, François Cardinal rapporte que, selon un document confidentiel d'Environnement Canada, la couverture médiatique de la science du climat « a été réduite de plus de 80 % », à la suite de l'implantation de la directive de musellement des scientifiques, en 2008.

Du côté provincial, il semble y avoir plus de bonne volonté, mais qu'en est-il véritablement ? Le gouvernement Charest se targue d'avoir adopté la cible de réduction de gaz à effet de serre (GES) la plus ambitieuse en Amérique du Nord, soit 20 % d'ici 2020, par rapport à 1990. Selon nous, une cible vraiment ambitieuse et, surtout, réaliste se situerait entre 25 % et 40 % sous le niveau de 1990, puisqu'il s'agit de ce qu'il faut viser pour éviter un réchauffement climatique global de plus de deux degrés Celsius, seuil qui fait consensus au sein de la communauté scientifique internationale comme « point de basculement ». Aussi, les bottines ne suivent pas toujours les babines, comme en témoignent certains choix politiques, dont ceux qui ont conduit au prolongement de l'autoroute 25 ou encore qui ont guidé les choix faits pour la réfection de l'échangeur Turcot.

Lois contournées

Dans le même ordre d'idées, il faut inclure la gestion faite par le gouvernement Charest des gaz de schiste. En mars 2011, comme bien des Québécoises et des Québécois, le commissaire au développement durable, Jean Cinq-Mars, critiquait sévèrement le gouvernement Charest à cet égard, mentionnant que celui-ci « *aurait contourné ses propres lois pour permettre le développement rapide de l'industrie du gaz de schiste* ».

La population doit clamer haut et fort que le temps presse si l'on veut renverser la vapeur quant à la détérioration de la planète et au partage équitable de la richesse. En ce sens, nous saluons l'appel lancé par Dominic Champagne à l'effet de mobiliser le plus grand nombre de personnes possible à Montréal, le 22 avril, à 14 h, dans le cadre du Jour de la Terre. Il faut offrir un contrepoids à ceux qui se comportent avec la planète et ses habitants comme certains le font en fermant des entreprises pour ouvrir ailleurs, sous un autre nom. Une planète, on n'en a qu'une et si on souhaite continuer à se la léguer de génération en génération, il est grand temps de changer collectivement notre mode de vie. Alors, prochain rendez-vous : le 22 avril, on se fait un printemps !

Lutte aux changements climatiques

Le temps presse

Le gouvernement du Québec travaille à l'élaboration de son nouveau plan d'action sur les changements climatiques pour la période 2013-2020 (PACC), qui fait suite à son plan 2006-2012. Pour alimenter sa réflexion, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Pierre Arcand, a lancé une consultation publique sur les enjeux et les défis que posent les changements climatiques au Québec. Cette consultation avait lieu en février dernier et le conseil central a assisté à une conférence organisée par Équiterre, au dernier jour de la consultation, le 27 février.

Trois documents ont été soumis à la consultation publique, dont celui sur la *Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020*, lequel dresse un portrait de la situation des plus inquiétants. À moins d'un revirement majeur de situation, on estime qu'en 2050, les températures connaîtront une hausse en hiver pouvant aller jusqu'à 3,8 °C dans le sud du Québec et jusqu'à 6,5 °C dans le nord (en été, la hausse serait moins marquée). Ces hausses de températures se traduiront par des phénomènes météorologiques extrêmes, notamment des tempêtes plus fréquentes et plus abondantes en termes de précipitations, hiver comme été. On craint également une diminution du couvert de glace, une plus courte durée de la saison hivernale, une accélération de la fonte du pergélisol, des périodes de canicule plus fréquentes et plus chaudes de même que des périodes de sécheresse accentuées. Une hausse des niveaux d'eau en régions côtières, lors de tempêtes, est également à prévoir. Ces modifications du climat auront un impact important sur les populations humaine et animale de même que sur les écosystèmes naturels et sur l'environnement bâti.

Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lors d'une conférence-échange tenue par Équiterre, le 27 avril

Santé humaine

Outre les effets directs sur la santé humaine de la pollution atmosphérique qui sera à la hausse (on parle notamment d'une augmentation de polluants tels l'ozone et les particules en suspension), on estime que ces nouvelles conditions climatiques pourraient accroître les risques de transmission de maladies « zoonotiques », ces maladies qui se transmettent de l'animal à l'humain.

Les vagues de chaleur plus fréquentes et plus intenses représentent aussi un risque important pour la santé humaine. Le document de consultation du ministère fait état d'une étude réalisée à Montréal, en 2010, qui démontre que les îlots de chaleur « sont associés à un taux de mortalité supérieur lors de températures élevées ». Et ce sont principalement les populations du sud du Québec, surtout celles situées dans les grands centres urbains, qui sont à risque. Par ailleurs, tous les ans, à Montréal, 259 décès prématurés sont attribuables à la pollution provenant du transport, selon la Direction de la santé publique. Ce nombre augmentera donc de façon considérable si on conjugue pollution et chaleur.

Bonus-malus : une mesure nécessaire

Selon des groupes environnementaux, notamment Équiterre, Greenpeace, MCN21 et l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, il est urgent que le Québec se dote de mesures musclées, comme un système de *bonus-malus* qui récompense les consommateurs de véhicules moins énergivores et punit ceux qui achètent des véhicules gourmands. Sinon, la cible ambitieuse du gouvernement de réduction de 20 % des GES d'ici 2020 ne pourra être atteinte, soutient-on. Le secteur des transports est responsable à lui seul de 43 % des émissions nationales de GES.

Milieux naturels

Bien sûr, les milieux naturels seront aussi affectés par les changements climatiques. On redoute notamment une fragilisation des écosystèmes aquatiques liée à une évaporation accrue de l'eau, en raison d'étés plus chauds et d'hivers plus doux. Également, on appréhende une incapacité chez certaines espèces animales et végétales de pouvoir s'adapter à la modification rapide du climat, ce qui aura certes un impact sur la biodiversité. Certaines espèces exotiques envahissantes pourraient aussi s'étendre au détriment d'espèces indigènes. Précisons que dans les zones nordiques, la fonte du pergélisol a déjà des impacts sur les écosystèmes. Le pergélisol est une immense réserve de carbone organique formée des restes des plantes et des animaux accumulés dans le sol au fil des millénaires. Avec sa fonte, une partie de ce carbone et du méthane (un autre gaz à effet de serre très redoutable) sont libérés dans l'atmosphère.

Environnement bâti

La fonte du pergélisol a aussi un impact sur les bâtiments. La dégradation du sol entraîne de l'érosion, des glissements et des déplacements de terrains pouvant occasionner des bris sur les infrastructures.

On observe actuellement une érosion des côtes dans certaines régions du Québec et ce phénomène ira en s'accentuant avec une hausse prévue du niveau de la mer. Les zones côtières de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, la baie et le détroit d'Hudson ainsi que la baie d'Ungava sont à risque. On craint que les infrastructures publiques et les bâtiments à proximité soient endommagés.

Ce ne sont là que quelques-uns des impacts causés par les changements climatiques prévus pour les prochaines années. Il est de la responsabilité de tout le monde, des individus certes, mais aussi et surtout de l'État et de toute la société civile d'agir et de se mobiliser devant un phénomène aussi inquiétant que celui des changements climatiques. Cela passe indéniablement par une réduction considérable des GES et un changement radical de notre façon de vivre.

➲ **www.mddep.gouv.qc.ca**

L'aménagement du territoire : un indispensable

Les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) ne peuvent être réalisés sans que l'on ne tienne compte de la question de l'aménagement du territoire. L'étalement urbain, on le sait, contribue de façon considérable au phénomène d'émissions de GES en augmentant l'usage de l'auto-solo. En façonnant des milieux de vie de qualité qui favorisent une hausse des niveaux de densité, l'accès facile aux transports collectifs et à des services de proximité, et ceci dans un contexte de mixité sociale, on contribue à réduire l'utilisation de la voiture. Le contrôle de l'étalement urbain est essentiel afin d'y arriver, et ce, parallèlement à des mesures de revitalisation urbaine. À cet égard, une cohésion dans les politiques gouvernementales apparaît fondamentale. La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) vient d'adopter son Plan métropolitain d'aménagement et de développement, lequel fait la promotion d'un aménagement durable du territoire. C'est l'ensemble des 82 municipalités qui forment la CMM qui doivent y adhérer, afin qu'il puisse constituer un levier véritable dans l'atteinte des objectifs ambitieux de réduction des GES au Québec.

Appel à une mobilisation, le dimanche 22 avril, 14 h

Pourquoi ne pas se faire un printemps ?

L'auteur et metteur en scène, Dominic Champagne, appelle à une large mobilisation citoyenne le dimanche 22 avril, à 14 h, à Montréal. L'artiste veut ainsi témoigner de son attachement à la défense du bien commun et au partage de nos richesses, notamment les ressources minières. Celui qui a été nommé Artiste de la paix 2011 par le regroupement des Artistes pour la paix (APLP) estime qu'il faut agir pour assurer une exploitation durable des richesses naturelles du Québec. Afin d'assurer le succès de sa démarche, l'artiste a lancé, dès le début de l'année, un appel à une mobilisation large pour cette journée du 22 avril, Jour de la Terre. Dans son message largement repris sur les réseaux sociaux, Dominic Champagne souhaite que cet événement puisse éveiller les consciences sur la fragilité de nos ressources. La thématique de cette mobilisation : *On va se faire un printemps !*

Le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN appuie cette initiative et invite ses syndicats à participer à cette mobilisation à l'occasion du Jour de la Terre. Les détails de l'événement restent à venir.

Année de la Terre !

Cette action ne pouvait se faire à un meilleur moment, alors que l'Organisation des Nations Unies (ONU) a consacré 2012 l'*Année internationale de l'énergie durable pour tous*. Pour l'ONU, « l'absence d'accès à une énergie propre, abordable et fiable entrave le développement humain, social et économique ». Sous l'égide du Secrétaire général Ban Ki-moon, ONU-Énergie a mis en place une nouvelle initiative « Énergie durable pour tous » fixant trois objectifs principaux à l'horizon 2030 :

- l'accès universel à des services énergétiques modernes;
- une réduction de 40 % de l'intensité énergétique mondiale;
- une augmentation de 30 % de l'utilisation des énergies renouvelables dans le monde.

Syndicalisation des dépanneurs Couche-Tard

La CSN ne lâche jamais !

Tenir la minute de plus ! C'est un slogan cher et caractéristique de la CSN et de ses syndicats. La lutte, on la mène jusqu'au bout et on ne lâche jamais !

On en a eu une belle démonstration lors d'une action organisée par le conseil central, le 29 février. Environ 200 personnes ont participé à une manifestation devant l'hôtel Reine Elizabeth, où avait lieu un dîner-conférence de l'Association des MBA du Québec. Le président et chef de la direction de Couche-Tard, Alain Bouchard, y a été invité pour prononcer un discours ayant pour thème *La petite histoire des grandes acquisitions.*

Pendant qu'à l'extérieur, les militantes et les militants, flûte au bec, montraient leur grande habilité à faire un boucan d'enfer, à l'intérieur, un petit commando de la CSN attendait patiemment l'arrivée du président de Couche-Tard. Au moment de son allocution, deux militantes se sont levées et ont tranquillement marché en direction du podium où se trouvait monsieur Bouchard. Elles ont alors déployé une bannière sur laquelle on pouvait lire : *La grande histoire des petits syndicats de Couche-Tard – Se syndiquer est un droit !*

Il semble que cela n'ait pas plu au principal intéressé, M. Bouchard, qui, lors d'un point de presse tout de suite après la conférence, a bravé les journalistes en les sommant de questionner les employés de Couche-Tard non syndiqués sur leur satisfaction à travailler dans ses dépanneurs. Peut-être faut-il rappeler que c'est une large majorité de la population québécoise qui appuie les revendications portées par les syndiqué-es des dépanneurs.

C'est ce qui est ressorti d'un sondage effectué par la firme CROP, à la demande de la CSN (voir texte ci-contre). Il reste que deux jours après cette manifestation, la direction de Couche-Tard en a rajouté : elle a vendu à un franchisé son dépanneur de Saint-Liboire, en Montérégie.

Le 29 février, un groupe de militants ont manifesté devant l'hôtel Reine Elizabeth, où avait lieu un «dîner-conférence» organisé par MBA du Québec ayant pour invité, Alain Bouchard, président de Couche-Tard

Pendant qu'on manifestait à l'extérieur du Reine Elizabeth, à l'intérieur, on attendait le président de Couche-Tard. Une bannière a été dévoilée devant lui sur laquelle on avait inscrit : *La grande histoire des petits syndicats de Couche-Tard – Se syndiquer est un droit !*

Jean Lacharité, Diane David et Gaétan Châteauneuf, respectivement de la CSN, de la Fédération du commerce (CSN) et du CCMM-CSN, ont exhorté la direction de Couche-Tard de passer en mode négociation avec ses syndicats

Le conseil central a organisé une rencontre avec des syndicats, le 7 mars, afin de soutenir la campagne de syndicalisation des dépanneurs Couche-Tard

Sondage favorable aux syndiqué-es des Couche-Tard

Les revendications portées par les syndiqué-es des dépanneurs Couche-Tard recueillent un appui massif de la population québécoise. Des 1 000 répondants joints les 13 et 14 décembre, 84 % se sont dits favorables à l'attribution de quatre jours de maladie par année. À l'heure actuelle, les salarié-es n'en ont aucun. Aussi, 92 % des personnes sondées trouvent justifiée l'installation d'un bouton panique à utiliser en cas de vol à main armée ainsi que l'offre d'un soutien psychologique aux victimes d'agression. Également, plus de 80 % des répondantes et répondants sont favorables à ce que les préposé-es aient un salaire horaire de 12.50 $ après quatre ans de service.

Afin de soutenir la campagne de syndicalisation des dépanneurs Couche-Tard, le comité jeunes du conseil central a organisé une distribution de tracts devant le dépanneur situé sur le boulevard de Maisonneuve, près de la rue Saint-André, le 1er mars

Transport scolaire

La lutte se poursuit !

Manifestation du transport scolaire de la CSN, en avril 2011

« Le comité mixte sur le transport scolaire a été créé principalement à la suite de la menace de grève signifiée en mai 2011 par les conducteurs d'autobus scolaire d'une vingtaine d'entreprises. »

C'est par cette phrase sans ambiguïté que s'ouvre le Rapport sur les travaux du comité mixte sur le transport scolaire, déposé à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport en janvier dernier. Afin de satisfaire l'une des revendications du secteur transport scolaire de la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN), une table nationale de discussion sur le traitement des chauffeurs a été mise sur pied. Ce groupe de travail réunissait des représentants des commissions scolaires francophones et anglophones, des deux associations patronales œuvrant dans le transport par autobus, de quatre ministères et, évidemment, des organisations syndicales avec au premier chef la plus représentative, la CSN.

Rappelons qu'une importante manifestation de chauffeuses et de chauffeurs d'autobus scolaire avait eu lieu en avril 2011 et qu'une grève de trois jours y avait même été annoncée pour le mois de mai, si le gouvernement du Québec se refusait à entendre leurs demandes. Quellles sont ces demandes ? : la reconnaissance de leur métier et une revalorisation de leurs conditions salariales afin de les sortir du seuil de la pauvreté. C'est ce mouvement de protestation qui a poussé la ministre de l'Éducation à constituer cette table nationale de l'industrie.

Maintenant que le comité mixte a produit son rapport, il y a encore loin de la coupe aux lèvres pour que les chauffeurs d'autobus et de berline scolaires soient traités convenablement. Toutefois, jamais la FEESP-CSN n'a été si proche du but. En effet, dans le rapport, tous les intervenants conviennent que la situation de ces travailleuses et travailleurs est précaire et que ce sont toujours eux qui écopent des coupes de subventions gouvernementales dans ce secteur d'activité. Une des recommandations du comité mixte retient particulièrement l'attention : la mise sur pied d'un comité d'évaluation chargé de déterminer la valeur de l'emploi de conducteur sur la base d'emplois comparables. Une démarche qui a souvent permis des réajustements de salaires appréciables.

Cependant, au moment d'écrire ces lignes, cette recommandation reste lettre morte. C'est à la ministre Line Beauchamp que revient la responsabilité d'ordonner la mise sur pied du comité d'évaluation. En l'absence d'un signal positif du gouvernement, le secteur transport scolaire de la FEESP-CSN a adopté un plan d'action, lors de sa dernière réunion le 15 février. Ainsi, au cours des jours à venir, dans toutes les régions du Québec, la CSN interpellera sans relâche le gouvernement, afin qu'il donne suite aux recommandations du comité mixte. Comme des élections générales pourraient survenir, tous les partis politiques seront aussi sollicités, de même que les commissions scolaires et les comités de parents. De plus, des actions régionales auront lieu dans le courant du mois de mars. Les chauffeuses et chauffeurs, qui ont si souvent été sur la brèche, ont obtenu de haute lutte que le gouvernement daigne enfin se pencher sur leur sort. Il est temps qu'on les reconnaisse enfin.

Jean-Marie Vézina
Conseiller syndical

Lutte au décrochage scolaire et hausse des droits de scolarité

Un discours incohérent

Depuis plusieurs années, on nous indique que le Canada et les autres pays industrialisés sont à l'ère de l'économie du savoir, que les emplois se retrouveront davantage dans des secteurs à « forte valeur ajoutée », d'où l'importance qu'a prise l'éducation aux yeux des entreprises et du gouvernement. Aussi, les statistiques nous indiquent régulièrement que plus on est scolarisé, moins on risque de chômer et meilleur est le salaire.

Dans ce contexte, on ne peut qu'adhérer au plan de lutte au décrochage scolaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). En tant que démocrates, nous y souscrivons d'autant plus que, pour nous, l'éducation est plus qu'une préparation à un futur métier, elle est une source de liberté, d'indépendance et de culture. C'est pourquoi le premier élément de ce plan est essentiel : valoriser l'éducation et la persévérance scolaire à l'échelle du Québec.

La hausse des droits de scolarité

Le discours du gouvernement et surtout ses actions concernant les droits de scolarité universitaire ne vont pas dans le même sens. En voulant obliger les étudiantes et les étudiants à subir une hausse de 75 % sur cinq ans, le gouvernement prétend qu'il s'agit de faire sa « juste » part. Mais il sait que cela aura un impact important sur la fréquentation scolaire et, surtout, sur le profil socioéconomique de ceux qui pourront y accéder. Une enquête de la Fédération étudiante universitaire du Québec démontre que 65 % des jeunes finissent leur baccalauréat avec une dette moyenne de 14 000 $. Aussi, seulement un étudiant sur cinq se qualifie pour le système de prêts et bourses. Les fédérations étudiantes ont calculé qu'une famille sur deux dont le revenu se situe entre 30 000 $ et 60 000 $ ne contribue pas aux études universitaires de son enfant, sans doute parce qu'elle n'en a pas les moyens. En fait, cette hausse des droits de scolarité amènera non seulement des jeunes à abandonner leurs études supérieures, mais aura une influence en amont : elle amènera les jeunes des classes populaires à restreindre leurs aspirations scolaires et à se dire : *l'université, ce n'est pas pour moi.*

Le discours de la surqualification

Le discours du gouvernement sur l'éducation est également difficile à suivre dans le dossier de l'adéquation formation emploi, où l'on parle de plus en plus de surqualification. Au début, on appliquait ce terme à la situation de certains immigrants occupant des emplois ne correspondant pas à leur compétence, par exemple un médecin qui travaille comme chauffeur de taxi.

Mais la surqualification a été présentée comme quelque chose de plus général lors des colloques régionaux du printemps 2011 sur l'adéquation formation emploi. Ces colloques furent suivis d'un forum national en juin, où ont été annoncées treize pistes d'action. On y retrouve des éléments comme la reconnaissance officielle de l'attestation d'études professionnelles (AEP), une certification moins qualifiante que le Diplôme d'études professionnelles (DEP), et les projets pilotes dans les cégeps pour de nouveaux programmes d'études techniques séparés en modules que l'on peut faire de façon séparée dans le temps. De plus, les documents du gouvernement parlent constamment de la nécessaire flexibilité des programmes, afin de répondre rapidement aux besoins changeants du marché du travail.

Si on fait le lien avec les prévisions de main-d'œuvre d'Emploi-Québec qui indiquent que 70 % à 80 % des emplois, d'ici 2019, se retrouveront dans le secteur des services (commerce de détail, hébergement, restauration, etc.) où le niveau de scolarité exigé n'appartient généralement pas à l'enseignement supérieur, l'hypothèse d'une baisse des aspirations scolaires de la classe moyenne et des familles des milieux défavorisés prend du poids. N'a-t-on pas vu cet automne le MELS refuser d'augmenter le nombre de places dans les cégeps, alors que les demandes d'inscription étaient là ? En contrepartie, a-t-on vu les écoles privées, financées à 60 % par nos impôts, se faire solliciter pour répondre aux besoins de la main-d'œuvre, par exemple en faisant connaître les programmes de formation professionnelle à leurs élèves, alors qu'une telle campagne de promotion s'effectue dans le système public ?

Il est urgent de dénoncer les actions et les discours ambigus, pour ne pas dire élitistes, du gouvernement sur l'éducation. Il faut résister à ses attaques contre les acquis de la Révolution tranquille sur le plan de la démocratisation scolaire au Québec. Il faut dire non aux hausses des droits de scolarité universitaire. Enfin, il faut démasquer le travail de sape, pour ne pas dire de détournement, qui s'effectue auprès de la multitude de personnes qui se sont engagées de bonne foi dans la lutte au décrochage scolaire.

Flavie Achard
Comité éducation
Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep Montmorency (CSN)

Pétition à signer

Le député de Nicolet-Yamaska, Jean-Marie Aussant, parraine une pétition électronique sur le site de l'Assemblée nationale qui vise à demander au gouvernement de renoncer à la hausse des droits de scolarité. Date limite pour la signer : 16 mai 2012.

28 avril

Jour de deuil

Dans les années 1970, les syndicats canadiens affiliés au Congrès du travail du Canada ont commencé à commémorer une journée à la mémoire des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail. Cette date correspond à l'adoption de la loi ontarienne en matière de santé et de sécurité du travail.

Depuis 1991, le gouvernement fédéral a arrêté le 28 avril comme jour de deuil national. C'est en 2003 que le Bureau international du travail a décrété le 28 avril Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail. Selon le dernier rapport de l'Organisation internationale du travail, pas moins de 6 300 travailleurs meurent tous les jours au travail, tandis qu'au Canada, bon an mal an, ce sont environ 1 000 personnes par année qui décèdent dans le cadre de leur travail. Cela correspond à trois victimes par jour. Au Québec, encore en 2011, 204 travailleurs et travailleuses ont perdu leur vie à cause de leur travail.

204 accidents évitables

Un mur de ciment d'une maison qui tombe sur deux travailleurs à Sherbrooke; un travailleur d'entrepôt de rénovation de Longueuil qui, lors d'une promotion des fêtes, y laisse sa vie; un ouvrier qui tombe d'un échafaudage… De ces titres trop souvent vus dans l'actualité en 2011, on ne peut s'empêcher de penser que ces accidents auraient pu être évités. Il faut des mesures de prévention adéquates et, surtout, une volonté de ne pas laisser la vie des travailleuses et travailleurs soumise aux diktats de la productivité où improvisation et négligence sont à l'origine de plusieurs accidents de travail. Lorsque nos employeurs demandent de faire toujours plus, et plus vite avec moins, la sécurité demeure la plupart du temps un vœu pieux.

La prévention doit demeurer la priorité de notre régime de santé et de sécurité. Rappelons que la Loi sur la santé et sécurité au travail a comme pierre angulaire l'élimination du danger à la source.

À la veille de l'adoption de modifications au régime québécois en santé et sécurité au travail, nous souhaiterions que les mécanismes de prévention au travail puissent s'appliquer à l'ensemble des travailleurs au Québec.

Une minute de silence pour se souvenir

Le comité d'action en santé sécurité (CASS) du conseil central vous invite à commémorer cette journée, soit le vendredi 27 avril ou le samedi 28 avril, à 10 h, dans vos milieux de travail en tenant une minute de silence à la mémoire des travailleuses et travailleurs qui ont perdu leur vie au travail. Nous vous incitons aussi à porter le ruban noir tout au long de cette journée. Différents outils de sensibilisation seront également envoyés aux syndicats par la CSN.

Nathalie Belleau
Conseillère syndicale

Accidenté du travail et imposé

Encore une fois cette année, des milliers de victimes d'accident ou de maladie du travail, ainsi que leur famille, auront la surprise d'être pénalisées en produisant leur déclaration de revenus. C'est que la « mesure de redressement d'impôt » adoptée il y a quelques années par le gouvernement du Québec, fait en sorte que les victimes d'une lésion professionnelle, ou leur conjoint ou conjointe, peuvent devoir payer jusqu'à 1 915 $ d'impôt supplémentaire pour l'année fiscale 2011.

Notons que la mesure fiscale ne dépend en rien du montant de l'indemnité reçue : une personne qui reçoit 45 $ par jour voit son montant personnel de base réduit du même montant (26,94 $ par jour) qu'une personne dont l'indemnité s'élève à 110 $ par jour. Des milliers de personnes découvriront qu'ils en sont victimes en recevant leur « Relevé 5 » de la CSST et en produisant leur déclaration de revenus. Le CASS invite les travailleuses et les travailleurs à dénoncer cette injustice à leur député-e, afin que le gouvernement y mette fin dès maintenant.

Alain Ouimet
Comité d'action en santé sécurité
SEE de la Société des casinos du Québec (CSN)

Alliance trinationale de solidarité Canada – Mexique – États-Unis

Des liens solides

Du 18 au 26 février, dans le cadre des Journées mondiales d'action pour la liberté syndicale et la défense des droits des travailleuses et des travailleurs du Mexique, une délégation de la CSN et de la UE s'est rendue au Mexique afin de consolider l'Alliance trinationale de solidarité entre le Mexique, les États-Unis et le Canada.

La délégation de la CSN était composée de son président, Louis Roy, d'Anne Pineau, adjointe au comité exécutif, de France Desaulniers, conseillère à l'information à la FNEEQ-CSN et de Dominique Daigneault, secrétaire générale au conseil central.

En 1917, à la suite de la révolution, le Mexique devenait le premier pays à enchâsser le droit d'association et le droit de grève dans sa constitution. Pourtant, aujourd'hui, l'exercice de ces droits est plutôt théorique. On ne compte plus les attaques antisyndicales brutales en infraction avec les législations. Depuis quelques années, le gouvernement s'est engagé à réformer le droit du travail dans une perspective qui va tout à fait à l'encontre des intérêts des travailleurs. La défense des droits de ceux-ci dépend du travail courageux de militantes et de militants d'organisations syndicales, comme le Frente Auténtico del Trabaj (FAT), partenaire de longue date de la CSN et du conseil central.

Le FAT fait partie des syndicats indépendants et démocratiques qui se sont mis sur pied en opposition aux syndicats inféodés au gouvernement. Plusieurs d'entre eux sont regroupés dans l'Union Nacional de Trabajadores (UNT).

La délégation de la CSN et de l'United Electrical, Radio and Machine Workers of America (UE) a multiplié les rencontres, notamment avec l'UNT et plusieurs syndicats en lutte. Le 21 février, elle a participé à une assemblée publique en compagnie de plusieurs syndicalistes du Canada, des États-Unis et du Mexique. Louis Roy et Bruce Klipple, président de l'UE, ont prononcé une déclaration au nom de l'Alliance trinationale de solidarité. On y dénonce la violation systématique de la liberté syndicale, les contrats de protection, l'ingérence dans les élections syndicales et l'usage de la répression violente dont sont victimes ceux et celles qui revendiquent de meilleures conditions de travail. On exige également la fin de la persécution politique de certains syndicats, dont le Syndicat mexicain des électriciens et le Syndicat des travailleurs des mines.

Ces rencontres ont permis de consolider l'Alliance trinationale. Fondée en 2010, en solidarité avec les luttes de nos camarades du Mexique, elle favorise également la promotion des intérêts de l'ensemble des travailleuses et des travailleurs du Canada, des États-Unis et du Mexique, puisque les causes structurelles de notre oppression sont les mêmes. La mondialisation de l'économie capitaliste exige une riposte syndicale qui repose aussi sur la solidarité internationale. Longue vie à l'Alliance trinationale!

Dominique Daigneault
Secrétaire générale
du CCMM-CSN

Le Mozart noir

Afin de réhabiliter la mémoire de Joseph Bologne de Saint-George, un compositeur mulâtre de très grand talent dont la musique est tombée dans l'oubli pendant deux siècles, le conseil central a tenu une soirée à l'occasion du Mois de l'histoire des Noirs, le 28 février. Après la présentation d'un documentaire relatant la vie de celui qu'on a appelé le Chevalier de Saint-George, monsieur Léo Koby Véro a lancé une discussion animée sur la qualification des personnes selon «leur couleur». Monsieur Véro estime qu'il est méprisant de particulariser le peuple originaire de l'Afrique par la couleur noire plutôt que par l'identité ethnique. Pour M. Véro, le noir, c'est le vide, le néant, la négation. «À ce compte, a-t-il lancé à la blague, les Blancs ne sont pas blancs, mais bien jaunes poulet!».

Musicien et... escrimeur!

Joseph Bologne de Saint-George est un personnage dont le destin fabuleux pique la curiosité. Il naît en Guadeloupe en 1745 de l'union d'une esclave d'origine sénégalaise, Anne Nanon, et d'un aristocrate français grand propriétaire d'une plantation, Georges de Bologne de Saint-Georges. Ce dernier lui offre une éducation d'aristocrate à Paris. Très jeune, il montre une aptitude remarquable pour la musique et les disciplines sportives. Joseph étudie l'escrime et sera consacré meilleur escrimeur d'Europe. Son habileté lui vaut même le surnom de «l'inimitable».

Evens Supreme en Chevalier de Saint-George et Léo Koby Véro

S'il excelle comme escrimeur, Saint-George est avant tout un musicien. Violoniste virtuose, ses solos révolutionnent le genre tandis que la ligne mélodique de ses compositions musicales est superbe et passionnée. Ses talents nombreux lui permettent d'ailleurs de devenir un «familier» de la reine Marie-Antoinette. En 1792, lors de la Révolution française, il dirige une armée de 1 000 hommes, surtout des Afro-Antillais. Ce sera la Légion de Saint-George. Il meurt à Paris le 10 juin 1799.

➲ **www.cenacle-stgeorge.ca**

Capsule Environnement

Notre sécurité alimentaire menacée

Depuis 2001, près de 3 000 hectares, soit l'équivalent de 5 600 terrains de football, ont été sacrifiés à l'urbanisation du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Au Québec, la zone agricole ne représente que 2% du territoire, comparativement à 58% en France et à 45% aux États-Unis. De plus, la zone agricole se retrouve surtout sur le territoire de la CMM et la pression sur ces espaces ne fera qu'augmenter au cours des prochaines années. Ces terres font l'envie des promoteurs qui cherchent à les exploiter pour faire du développement résidentiel ou commercial, malgré le fait que les espaces disponibles en zone non agricole sont largement suffisants pour le faire (16000 hectares, soit l'équivalent de trois fois la ville de Blainville).

Il faut se le rappeler : les terres agricoles sont d'une importance capitale pour notre souveraineté alimentaire. La loi québécoise sur la protection du territoire agricole peut être un outil intéressant, mais les trop nombreuses dérogations au cours des dernières années ont grugé la zone agricole de telle sorte qu'il faut s'en inquiéter sérieusement aujourd'hui. Bien que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMM, ne réponde pas entièrement à nos espoirs, il s'agit d'un pas en avant. Sans ouvrir complètement la porte à des projets en zone agricole, le PMAD envisage tout de même la possibilité d'y permettre le développement grâce à l'application de divers critères. Il est impératif d'intégrer la notion de densité du territoire dans les futurs développements afin d'infléchir le phénomène d'étalement urbain.

La souveraineté alimentaire a été présentée pour la première fois lors du Sommet mondial de l'alimentation organisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à Rome, en 1996. La sécurité alimentaire concerne la quantité d'aliments disponibles, l'accès des populations à ceux-ci et la problématique de la prévention et de la gestion des crises. La souveraineté alimentaire accorde en plus une importance aux conditions sociales et environnementales de la production des aliments.

Patrice Benoit
Comité environnement et développement durable
STT Institut de cardiologie de Montréal (CSN)

➲ **http://pmad.ca**

17 mai : Journée internationale contre l'homophobie

Un milieu de travail ouvert

Le monde du travail est au cœur de la thématique développée pour la Journée internationale contre l'homophobie, cette année, au Québec. La campagne *Au travail, la diversité sexuelle, ça rapporte !* vise à faire la démonstration que tout le monde gagne à ce que les milieux de travail soient accueillants aux lesbiennes, gais, bisexuel-les ou transgenres (LGBT).

Selon Laurent McCutcheon, président de la Fondation Émergence, initiatrice de cette campagne, les gestionnaires, tant au public qu'au privé, doivent saisir cette occasion unique « de mettre en valeur la rentabilité de la diversité sexuelle en milieu de travail ». Qu'il s'agisse de productivité, de rétention et de motivation du personnel ou d'un climat de travail sain et serein, le fait de contribuer à rendre l'environnement de travail ouvert à la diversité sexuelle est rentable économiquement.

Une personne sur dix est d'orientation sexuelle LGBT et cela, quel que soit le milieu de travail. En raison de leur orientation sexuelle, trop de gais et de lesbiennes font le choix de quitter « leur région d'origine pour joindre les grands centres et y faire carrière. Les entreprises capables de créer des environnements de travail propices augmentent leur chance de garder leur main-d'œuvre », selon la Fondation.

Nul besoin d'afficher une attitude carrément homophobe pour l'être. Les comportements méprisants, les sous-entendus, les mauvaises blagues et le langage non verbal peuvent être à la base d'un milieu de travail hostile et homophobe.

Le 17 mai, profitons de la Journée internationale contre l'homophobie pour combattre l'intolérance et afficher notre ouverture dans nos milieux de travail. Les syndicats qui souhaitent organiser une activité peuvent s'adresser au conseil central ou à la Fondation Émergence pour obtenir du matériel gratuit.

➲ **www.fondationemergence.org**

28 AVRIL.

NE LES OUBLIONS PAS

Journée internationale de commémoration
des travailleuses et des travailleurs
morts ou blessés au travail

La CSN demande à tous ses membres d'observer **une minute de silence à 10 heures précises le 27 avril 2012.**

CSN